



Campagne CNDS 2018



MINISTÈRE
DES SPORTS

CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



1. Les objectifs exclusifs 2018

2. Les moyens attribués à la Bretagne

3. L'articulation PST/PRI pour les ligues et comités



Part territoriale

Le CNDS recentre ses moyens et contribue au **développement de la pratique sportive** de tous les publics sur tout le territoire en visant la **réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive**.

4 objectifs exclusifs pour 2018 :

- 1 | **Soutenir la professionnalisation** (soutien à l'emploi et à l'apprentissage).
- 1 | **Corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive** avec une focale à la fois sur les publics cibles et sur les territoires prioritaires .
- 1 | **Promouvoir le sport santé** sous toutes ses formes.
- 1 | Renforcer les actions de **lutte** contre les **discriminations**, les **violences** et le **harcèlement** dans le sport.



1. Soutenir la professionnalisation du mouvement sportif

- Développer l'**emploi sportif**, avec l'objectif de :
 - ⇒ Maintenir le niveau d'accompagnement à 222 emplois soutenus en Bretagne. **47 emplois prévus en 2018 dont 9 emplois cible en Morbihan.**
 - ⇒ Les nouvelles conventions **seront exclusivement affectées pour les emplois dont les actions seront pour toutes ou en partie à destination des publics cibles ou des territoires carencés**
- Accompagner l'**apprentissage** :
 - ⇒ Maintien de la possibilité de mobiliser des crédits CNDS – aide maximale de 6 000 € par an et par apprenti avec un reste à charge pour l'employeur de 300 € par mois
 - ⇒ **objectif en Bretagne = 50 aides en 2018 dans la limite d'un plafond de 100.000 €**



2. Corriger et réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive

- Le CNDS soutient le **développement du sport** pour tous et en tous lieux en visant la **correction des inégalités** d'accès à la pratique sportive à la fois :
 - ⇒ Dans les **territoires carencés** (QPV, ZRR, contrat de ruralité, bassin de vie dont 50 % de la population est située en ZRR)

et/ou

- ⇒ Auprès des **publics les plus éloignés du sport** (public féminin, personnes en situation de handicap, public socialement défavorisé, jeunes,...)



3. Contribuer à la politique de santé publique

- Promouvoir le « **sport – santé** » en soutenant :
 - ⇒ les « **plans régionaux sport santé bien-être** », qui fixent le cadre privilégié d'une intervention de qualité pour tous et à tous les âges de la vie
 - ⇒ la mise en œuvre du décret relatif au « **sport sur ordonnance** », qui doit permettre aux associations sportives d'intensifier leur implication dans l'encadrement des patients atteints d'affection de longue durée (ALD)



4. Renforcer la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport

- Il conviendra de **financer** plus fortement les actions qui concourent à **lutter** contre toutes les formes de discrimination, les violences et le harcèlement dans le sport
- Il s'agit notamment par ce biais de favoriser la mise en place d'actions de **prévention** s'adressant à l'ensemble des acteurs du sport (sportifs, dirigeants, arbitres, supporters, éducateurs...)



La part territoriale 2018 en Bretagne

Enveloppe régionale de **4.079.769 €** dont **59.667 €** pour le dispositif « j'apprends à nager »

Pour le Morbihan la dotation CNDS 2018 s'élèvera à **393 378€** :

- ▮ **dont 252 278€** pour des actions au bénéfice des publics et territoires prioritaires dont 13 723€ pour le dispositif « j'apprends à nager ».
- ▮ **et 141 100€** pour les aides à l'emploi en cours (20 postes).

90 000€ sont identifiés en plus sur la dotation régionale pour la création en 2018 de **9 nouveaux emplois sportifs** dans le Morbihan.



Des thématiques éligibles en 2018

Pour des exemples en Morbihan

- | L'offre de pratique sportive pour les publics des territoires carencés.
 - | Les habitants des quartiers de la politique de la ville.
 - | Les habitants des zones rurales.
- | La lutte contre les discriminations et les violences.
- | L'égalité entre femmes et hommes.
- | L'offre de pratique sportive pour les publics en situation de handicap.
- | L'offre de pratique sportive pour les publics les plus éloignés de la pratique sportive.
 - | Les personnes en situation d'exclusion.
- | L'affirmation sur la santé des rôles préventifs et curatifs des activités physiques et sportives.
- | Les personnes sédentaires ou porteuses d'une maladie chronique.



Illustration

- | Incitation à la venue dans un club pour un public QPV ou ZRR pour la pratique d'une activité sportive durant les vacances scolaires en lien avec le service jeunesse, une maison de quartier, un centre social
- | Offre de pratique des APS pour des femmes en QPV en proposant une activité adaptée pour un public éloigné de l'activité en partenariat avec un centre social
- | Proposer une activité non proposée en milieu rural en partenariat avec les communes
- | Favoriser la pratique d'une activité en ZRR comme lien social avec un public enfant et adulte
- | Proposer une offre itinérante d'accès à la pratique sportive



PST et PRI pour les ligues et les comités régionaux

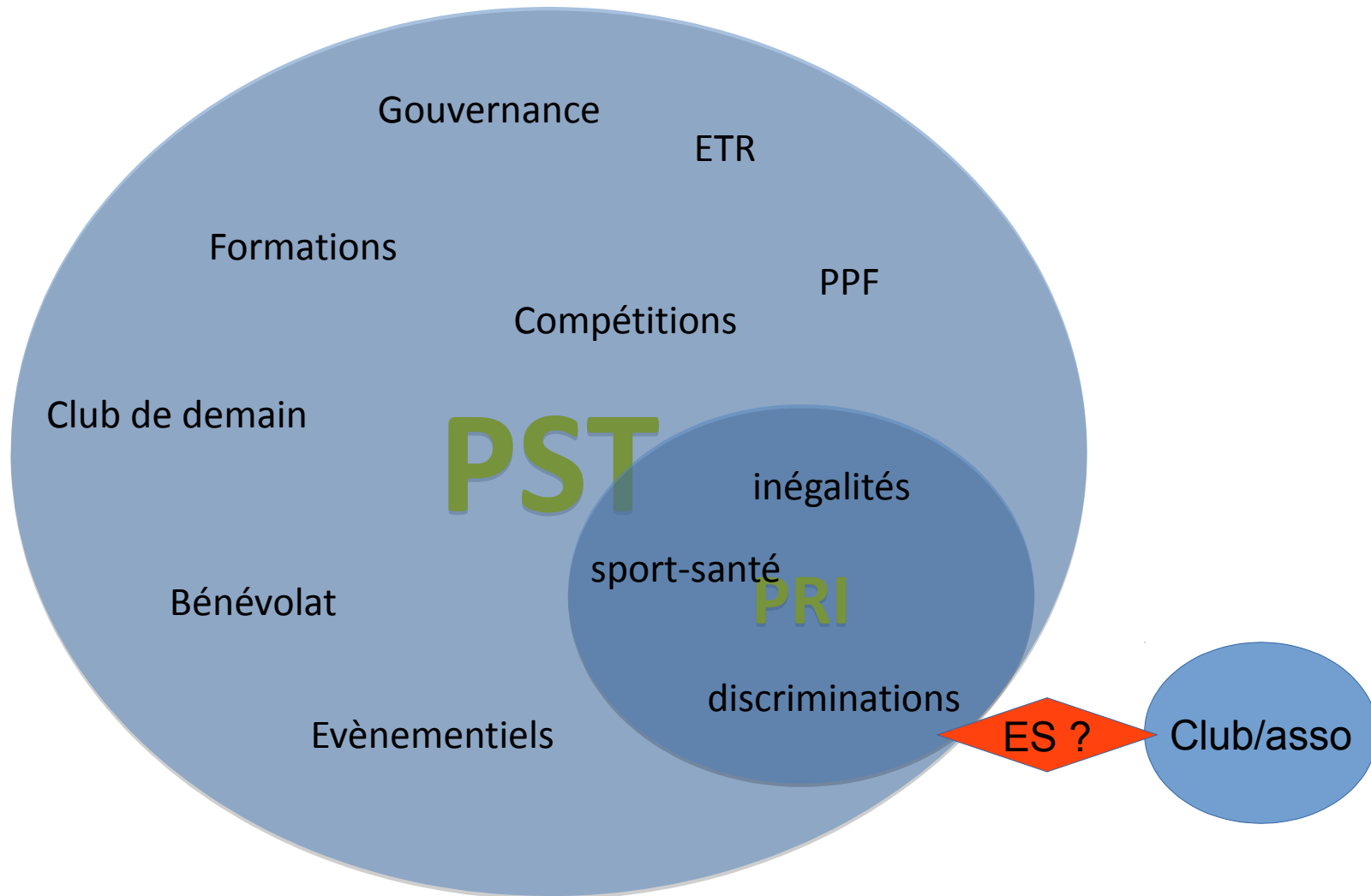
La dissociation PST/PRI répond à deux objectifs :

- | Maintenir la dynamique des PST en le dégageant de la logique réductrice du financement CNDS.
Donner de la valeur au PST dans le dialogue stratégique et prospectif que la DRJSCS veut engager avec les ligues et comités

- | Répondre à un besoin de cohérence territoriale sur les priorités du CNDS : le Plan Régional de réduction des inégalités



PST et PRI





Échéancier CNDS 2018

- | 15 février Commission territoriale régionale de lancement de campagne
- | 19, 20, 21 février : réunions d'information territoriales Morbihan
- | Fin février au 10 mars : création du compte asso
<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>
- | **15 avril : limite de dépôt des demandes de subvention en ligne via le compte asso**
- | 15 avril à fin mai instruction des dossiers
- | **contact : ddcs-cnds@morbihan.gouv.fr**